



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FAITES UN ESSAI

LES PÉRIODES MILITAIRES ET LES STAGES DANS L'ARMÉE DE TERRE



**PEUX-TU
LE FAIRE ?**

POUR LE SAVOIR ➤ **SENGAGER.FR**

AVANT-PROPOS

Vous êtes attiré par le métier militaire, mais vous hésitez encore ?

Vous souhaitez avoir une idée plus concrète de la vie militaire ?

Vous souhaitez vous tester comme futur engagé ?

Faites une période militaire (PM) dans l'armée de Terre !

D'une durée limitée, les périodes militaires (PM) sont des « stages d'immersion » destinés à vous faire découvrir l'armée de Terre, par des activités physiques et à caractère militaire, en développant votre goût de l'effort et en vous initiant aux techniques et aux connaissances de base du soldat.

Elles sont accessibles à tout jeune Français, à partir de 16 ans, recensé et apte médicalement, souhaitant vivre une première expérience enrichissante ou suivre un parcours de recrutement dans l'armée de Terre.

Elles sont proposées tout au long de l'année, généralement pendant les vacances scolaires dans toute la France.

Certaines périodes militaires (PM) sont réservées à des candidats à l'engagement désirant servir dans des catégories ou spécialités particulières.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature au centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de votre lieu de résidence.

1 LES PÉRIODES MILITAIRES

2 LES STAGES



1

LES PÉRIODES MILITAIRES



› LES PÉRIODES MILITAIRES INITIALES

Habillé en tenue de combat, vous découvrez avec d'autres jeunes les bases du métier militaire et la vie dans un régiment.

Vous découvrez également la vie en collectivité, la vie sur le terrain (bivouac, secourisme, etc.), faites du sport (course d'orientation, marche) et apprenez à marcher au pas en chantant des chants militaires.

LA PÉRIODE MILITAIRE « TERRE »

Durée : 5 jours

Objectif : découvrir un régiment et ses spécificités par des activités militaires et sportives.

LA PÉRIODE MILITAIRE LEADERSHIP

Durée : 5 jours

Pour qui : elle est réservée aux étudiants dans le cadre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur.

LA PÉRIODE MILITAIRE DU CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE (CNSD)

Durée : 10 jours

Pour qui : elle est réservée aux candidats équitants détenteurs au minimum du galop 6 « monté ».

LA PÉRIODE MILITAIRE « AÉRONAUTIQUE »

Durée : 5 jours

Pour qui : organisée dans le cadre d'un partenariat avec la fédération française d'aéronautique, elle est réservée aux détenteurs du brevet d'initiation aéronautique.

LA PÉRIODE MILITAIRE « MONTAGNE »

Durée : 5 jours

Pour qui : elle est réservée aux candidats sous-officiers souhaitant servir dans les troupes de montagne.

LA PÉRIODE MILITAIRE CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT COMMANDO (CNEC)

Durée : 12 jours

Pour qui : elle est réservée aux candidats possédant une très bonne condition physique (elle se déroule à 1600 mètres d'altitude dans les Pyrénées-Orientales).

› LES PÉRIODES MILITAIRES DE PERFECTIONNEMENT

LA PÉRIODE MILITAIRE « SUPÉRIEURE »

Durée : 19 jours

Pour qui : elle est réservée aux candidats à l'engagement en qualité d'officier ou de sous-officier.

Objectif : évaluer le potentiel et l'aptitude au commandement. Elle permet aussi de recevoir une instruction militaire générale du soldat.

LA PÉRIODE MILITAIRE « PARACHUTISTE »

Durée : 12 jours

Pour qui : elle est réservée aux candidats volontaires pour un recrutement dans les troupes aéroportées.

Qualification : les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble du stage seront détenteurs du brevet prémilitaire de parachutiste.

Elle est articulée en 2 modules :

- 1^{er} module d'instruction de 7 jours.
- 2^e module technique de 5 jours d'instructions au sol et de sauts, dispensé à l'école des troupes aéroportées (ETAP) à Pau.

LA PÉRIODE MILITAIRE « PARACHUTISTE FORCES SPÉCIALES »

Durée : 12 jours

Pour qui : elle est réservée exclusivement aux candidats déjà évalués en groupement de recrutement et de sélection (GRS) postulant pour certains recrutements des forces spéciales.

Qualification : les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble du stage seront détenteurs du brevet prémilitaire de parachutiste.

LA PÉRIODE MILITAIRE DE PERFECTIONNEMENT SPÉCIALISÉE

Durée : 10 à 30 jours

Pour qui : elle est réservée aux lycéens dans le cadre de partenariats avec des lycées professionnels.

Objectif : faire découvrir l'une des spécialités de l'armée de Terre et son parcours professionnel dans un domaine particulier (mécanique, électronique, maintenance...).

2

LES
STAGES

Votre première expérience au sein de l'armée de Terre.

Objectif : une occasion unique de vous faire connaître le monde de la défense, et, pourquoi pas, de vous aider à conforter un désir d'engagement.

Pour qui : de l'élève de 3^e à la recherche d'un stage découverte, à l'étudiant de niveau BAC + 7, vous pouvez postuler à l'un des nombreux stages proposés par le ministère des Armées.

Comment s'inscrire : une banque de stages interarmées (sur tout le territoire national) est mise à votre disposition sur stages.defense.gouv.fr.

	NOM DU STAGE	DURÉE	NIV. D'ÉTUDES	OBJECTIF	COMMENTAIRES
CONTRAT ARMÉES-JEUNESSE	Contrat Armées-jeunesse (CAJ)	1 à 3 mois	BAC+4 ou plus	- Renforcement du lien armées-Nation - Connaître le monde de la défense	Contrat à durée déterminée (CDD) rémunéré au SMIC Statut d'agent non-titulaire du ministère des Armées.
	Stage «sous-convention» gratifié ou non	1 à 6 mois	BAC+3 ou plus	- Expérience professionnelle	La gratification équivaut à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 554,40 €.
	Stage d'observation	1 semaine	4 ^e / 3 ^e / 2 nd	Observer le fonctionnement d'une unité.	
STAGE DE MISE EN SITUATION	Stage d'application	Variable	BEP, DUT, MASTER etc. De 15 à 27 ans	- Découvrir le monde de l'entreprise - Connaître le monde de la défense	Des stages «année césure» peuvent s'intégrer et s'intercaler dans la scolarité des étudiants de grandes écoles. Les stages de fin d'étude finalisent certaines formations (CAP, BEP, DEUST, etc.).
	Formation professionnelle	Courte durée (formation en entreprise ou formation en milieu professionnel) Longue durée (alternance, apprentissage, stage d'insertion et contrat de professionnalisation)	Établissement à vocation d'insertion professionnelle (lycée pro, CFA, IUT...)	- Expérience professionnelle	Formation obligatoire et évaluée, souvent par des établissements à vocation d'insertion professionnelle.

PROGRAMME
AMBASSADEUR

**POSE TES QUESTIONS
À NOS SOLDATS :**
MISSIONS - MÉTIER - CARRIÈRE



Rendez-vous dans votre centre
de recrutement le plus proche



**PEUX-TU
LE FAIRE ?**

POUR LE SAVOIR ➤ **SENGAGER.FR**

Pour suivre l'actualité du recrutement de l'armée de Terre
@ARMEEDETERRECRUTE



Document non contractuel - Crédits photographiques : © armée de Terre

Ne pas jeter sur la voie publique

